

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

NONIDI 19 Brumaire,

(Ere vulgaire.)

Mercredi 9 Novembre 1796.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

ITALIE.

De Rome, le 13 octobre.

Il y a déjà plusieurs mois que le gouvernement avoit projeté d'armer les Romains. Le cardinal Zelada, ci-devant secrétaire d'état, chargea le baron de Solz, officier allemand, de former un plan de milice catholique romaine, selon les principes de l'évangile. On prétend que le baron lui répondit : « Eminence, Jesus-Christ a prescrit que l'on nous donne un soufflet, nous présentions l'autre main pour en recevoir un second : ainsi le système évangélique consiste à souffrir avec résignation toute espèce d'injure ». — Vous ne savez pas, lui répliqua le cardinal, que la religion permet : Saint-Bernard & Saint-Dominique sont fameux dans les fastes de l'église par les plans de campagne évangélique, projetés & exécutés en Terre-Sainte & contre les Albigeois. Combien de saints chamois ont suivi leur exemple ? — Eminence, j'avoue mon ignorance ; je ne connois pas l'art militaire des apôtres, mais bien celui de Machiavel, de Montecuculli, de Folard, de Paységar, de Frédéric, &c. — Eh bien, suivez le système que vous voudrez ; mais il faut armer Rome le plus tôt possible, & faire des retranchemens à Monte-Mario & à Pontemolle.

Ce projet fut suspendu par l'armistice. On avoit espéré que les succès des Autrichiens rendroient l'exécution inutile ; mais les événemens ne répondant pas aux espérances, le nouveau secrétaire d'état, le cardinal Busca, manda le baron de Solz, & le plan qu'il avoit proposé ayant été approuvé par la congrégation d'état, s'exécute avec toute la diligence possible.

Au tems des apôtres, qui auroit cru que leurs succès ne fussent s'occuper davantage des dogmes de la guerre que de ceux de la paix !

De Florence, le 9 octobre.

L'agent de la république française Cacault, dont on avoit annoncé la prochaine arrivée dans cette ville, est encore à Rome. Il écrit que sa présence y est encore nécessaire ; que les choses ne sont pas encore portées à la dernière extrémité ; que la ligue avec Naples n'est pas encore signée ; & enfin qu'il paroît que le secrétaire d'état

est plus porté à traiter avec les Français qu'avec Naples, qu'il regarde comme l'ennemi naturel de la cour de Rome.

De Vérone, le 8 octobre.

Nous avons appris que l'on a ordonné jusqu'à 100,000 rations de pain pour les troupes autrichiennes qui continuent à se porter dans le Frioul, du côté de Pontebba ; il y a à Gorizia environ 9000 hommes de la même nation, 2 bataillons armés, & les autres désarmés comme faisant partie des fugitifs qui s'y sont réunis.

Le 3 & le 4 du courant environ 4000 hommes d'infanterie française & 500 chevaux, venant du blocus de Mantoue, sont passés par ici. Une partie a défilé du côté de Vicence pour se porter à Bassano, où elle avoit été précédée par trois autres mille hommes d'infanterie qui y étoient aussi venus de Vicence peu de tems auparavant.

Si l'on doit croire les rapports de différentes personnes qui viennent d'arriver de la porte Ceresa de Mantoue, par le chemin de Nogaro & de Bevolon, le nombre des français y est autant diminué qu'à Bergoforte, & la garnison dans une sortie du 2 étoit restée maîtresse du poste important *delle Grazie*, d'où l'on introduisoit dans la ville par le lac & par terre des fourrages & des vivres de toute espèce.

De Brescia, le 8 octobre.

Les Français déterminés à tenter une escalade aux bastions de la porte Ceresa de Mantoue, s'en sont approchés, mais les assiégés s'en apperçurent à tems, firent feu sur eux, en renversèrent quelques-uns & obligèrent les autres à se retirer. Aussi-tôt après, la garnison profitant de leur confusion, fit une sortie de cavalerie & d'infanterie, les chassa des postes avancés, s'en empara, & fit un nombre de prisonniers. Après cette action, elle fut jointe par différens corps de cavalerie qui, mécontents de la dissension qui régnoit parmi les chefs, ont retiré dans la citadelle les canons & les piquets qu'ils avoient aux portes de la ville.

Si on doit ajouter foi à quelques lettres particulières, les Autrichiens ont saisis le fort français de Trento, & sont restés maîtres de cette place, d'Ala & de Turbole ; un renfort de 8 mille hommes est arrivé pour eux à Edola de Val Camonica : on ignore s'il tournera vers Brescia ou vers Bergame.

De Turin, le 10 octobre.

On assure que les Barbets, brigands assassins qui se tiennent sur les montagnes de Tende & de Limosette,

augmentent tous les jours; qu'ils ont une solde de 20 sols par jour, & qu'ils sont commandés par un officier anglais. On ajoute qu'ils sont bien pourvus de vivres & de munitions de toute espece. Il est possible qu'ils tentent de surprendre Nice, si on leur donne le tems de se grossir.

On dit que le nonce du pape a demandé une audience au prince de Piémont, & que l'ayant obtenue il a demandé au prince, de la part de sa sainteté, quels secours elle pouvoit attendre de sa majesté, dans le cas que le pape déclarât une guerre de religion aux Français. Le prince a répondu, dit-on, des choses vagues; mais il a laissé entrevoir des dispositions favorables, dans le cas où les circonstances viendroient à changer. On croit que le ministre des affaires étrangères a rendu compte de cette conférence au roi, & que sa majesté a répondu qu'il donneroit au pape tous les secours que celui-ci a donnés à la coalition.

De Gènes, le 12 octobre.

Dans les séances du petit conseil d'hier & d'avant-hier, on a lu les dépêches remises au palais par le consul anglais, & portées par une chaloupe parlementaire. Ces dépêches sont menaçantes; mais elles offrent en même-tems de tout restituer, même la Capraja, si le gouvernement accorde à la Grande-Bretagne les satisfactions qu'il lui doit. La junta de marine a été chargée d'examiner les propositions des Anglais & d'en faire son rapport.

Dans la séance extraordinaire du petit conseil, qui se tient aujourd'hui, on prendra peut-être quelque résolution au sujet des plaintes faites par les Français, ainsi que des propositions des Anglais: en attendant, on se met en état de défense du côté de terre & de mer.

On a donné ordre de marcher pour Tortone à tous les Français qui se trouvent à Saint-Pierre d'Arca, où il n'est resté que mille hommes & les canonniers nécessaires pour le service des batteries. On transporte aussi dans cette place les obus & une grande quantité de munitions.

De Modene, le 15 octobre.

Le général Robert, commandant de la place, vient de faire une proclamation directe aux soldats du ci-devant duo, pour leur faire connoître le peu de fondement de la crainte qui les fait errer dans les campagnes ou les tient cachés dans les maisons; il les assure qu'il les a mis sous la protection de l'armée française, les invite à se réunir à la légion qui va être levée par le nouveau gouvernement, & leur enjoint de rentrer dans Modene sous peine d'être réputés déserteurs.

S U I S S E.

De Geneve, le 2 novembre.

Rien n'avance pour le jugement de nos septembriseurs. Vous savez qu'il n'y en a que trois d'arrêtés, & ce ne sont pas les plus coupables. Les autres assassins, au nombre de plus de deux cents, vivent au milieu de nous & se montrent avec audace. La plupart sont connus & personne n'ose les accuser. Au défaut de témoignages, joignez la lenteur & la rigueur de nos formes, vous verrez combien il est difficile, au milieu des passions qui nous agitent encore, de donner quelque crédit à la raison, quelque énergie à la justice, quelque satisfaction à l'humanité.

Dans cette déplorable situation des choses, on fait cependant quelques pas vers une conciliation des partis. Plusieurs des plus ardens révolutionnaires sentent la nécessité de se rapprocher des meilleurs citoyens en se rapprochant un peu d'un ancien ordre de choses, qui avoit donné à notre petite république une consistance, une prospérité si disproportionnée à son territoire & à sa population, tandis que la révolution de 1794 la précipite à grands pas vers la misère & la nullité, & peut-être vers une entière dissolution.

Il y a environ dix-huit mois qu'une nombreuse assemblée de citoyens demanda des changemens à la dernière constitution; la proposition a été renvoyée à la commission de législation à laquelle de nouveaux commissaires avoient été adjoints. Il en est résulté une nouvelle constitution qui a été portée en conseil général & acceptée. C'est la troisième de la révolution. Les changemens ne sont pas essentiels; on a rétabli d'anciennes formes & d'anciens noms; c'est beaucoup. Les politiques sauvages qui chez vous comme chez nous avoient ou la bêtise de croire qu'il n'y avoit qu'à changer les noms pour changer les choses, ont fait à nos dépens de cruelles expériences dont les philosophes de la génération prochaine pourront profiter, mais qui auront fait à l'humanité des playes qui ne se guériront pas de long-tems.

Quoi qu'il en soit, nous espérons de la nouvelle constitution quelque amélioration à notre sort. Elle a été communiquée officiellement au gouvernement de Berne qui en a paru très-satisfait. Tous les hommes sages ne demandent pas mieux que de se rallier aux loix nouvelles. Que les factions s'y soumettent, & la paix reviendra parmi nous, & avec elle, une partie de notre ancienne prospérité.

A N G L E T E R R E

De Londres, le 30 octobre.

Dans la séance des communes du 28, M. Pitt fit mention de retirer de la circulation les billets de marine & de l'échiquier pour les fonder. Cette proposition fut le sujet d'un long débat, intéressant pour les Anglais, mais dont les détails le seroient peu pour nos lecteurs, & sur lesquels peu de personnes peuvent avoir une opinion. Nous dirons seulement que l'objet de la motion de M. Pitt est de retirer de la circulation pour environ 12 millions sterling de billets de marine & de l'échiquier formant une partie considérable de la dette appelée *flottante*, en opposition à la dette *fondée*. Ces billets étoient en discrédit sur la place, il en résulte beaucoup d'inconvéniens pour les opérations commerciales & financières. Il est donc question d'examiner, dit M. Pitt, si les billets de la marine ou de l'échiquier continueront de peser sur le commerce en restant en circulation jusqu'aux époques des échéances, ou s'il ne convient pas de les rembourser, en offrant aux porteurs des conditions avantageuses. M. Pitt a exposé ensuite la manière dont il propose de faire ce remboursement. Le passage suivant de la réponse de M. Fox donnera une idée de ce débat.

Je n'examinerai pas, dit-il, si cette mesure doit être considérée comme un remboursement ou comme un nouveau emprunt; mais il m'est impossible de ne pas faire quelques observations sur la situation déplorable d'un pays où un ministre peut porter aussi loin la déception & la jonglerie. Lorsque l'année dernière, le très-honorable membre fit l'ouverture de son *budget*, il pensoit alors

que la
toient l
blement
pour qu
que ces
à une é
dans un
chambre
tation d

La ch
rembour
quier &
impôt a
l'intérêt
Mais
se mont
somme-
que la c
bagatelle
déjà.

On s
évacuer
on se s
la munie
au côté
le couv
ches des
sur-le-c
ses ord
c'est à
moins
d'en re
pagne.

les bien
ordres
soient:
les *bons*
qui les
Une t
détermin
Liege d
pagne q
même il

Avant
quatre li
de leurs
qui cri
se passe
dans cet
d'étonne
prises p
La gen
armée q
tions s'e
& assas

On éc
sident ce
de Surin
après un
ligne, &
bien mé.

que la somme d'un million & demi à laquelle se montoient les billets de la marine, étoit une somme passablement considérable. Dans son second budget il en prit pour quatre millions; & il vient nous dire aujourd'hui que ces quatre millions sont encore insuffisans, & cela à une époque où le prix de toutes les denrées augmente dans une progression effrayante. Il est du devoir de la chambre de rechercher la cause de cette énorme augmentation des dépenses publiques.

La chambre doit s'apercevoir qu'indépendamment du remboursement de 14 ou 15 millions de billets de l'échiquier & de la marine, le peuple sera encore grevé d'un impôt additionnel de près de deux pour cent, pour payer l'intérêt de cette somme.

Mais je suppose que l'intérêt de ce nouveau fonds ne se monte qu'à 120 mille livres sterling par an, cette somme vaut bien la peine que l'on y regarde, & je crois que la chambre ne pensera pas qu'elle ne soit qu'une bagatelle, ajoutée aux nombreux millions que nous payons déjà.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 15 brumaire.

On sera peut-être curieux de savoir comment l'on fait évacuer les couvens ici. Voici la méthode amicale dont on se sert. Le commissaire du pouvoir exécutif auprès de la municipalité, ex-bachelier en théologie, un grand sabre au côté, & accompagné de la force armée, fait entourer le couvent; les scellés sont apposés sur l'église, les cloches descendues: alors il intime aux religieux de sortir sur-le-champ, sinon que la force armée qui est sous ses ordres saura les mettre dehors de force. Au surplus, c'est à qui s'empressera à donner un asyle à tous ces moines: un riche particulier, près de cette ville, vient d'en recevoir une douzaine dans sa maison de campagne. La république est débarrassée du soin de partager les biens dont elle vient de s'emparer par la réforme des ordres monastiques, avec les individus qui les composent: presque tous ont unanimement refusé de recevoir les biens qu'on leur a offerts; il n'y en a pas un sur cent qui les ait acceptés.

Une troupe de voleurs, composée de 80 à 100 bandits déterminés, commettent journellement dans le pays de Liège des vols dans les châteaux & les maisons de campagne qu'ils dévastent entièrement, & dont quelquefois même ils assassinent les maîtres.

Avant-hier, une expédition semblable a encore eu lieu à quatre lieues de Liège; les bandits ont rempli cinq barques de leurs vols & se sont retirés par la Meuse: une femme qui croit au secours a été tuée à coups de fusil. Il ne se passe pas de jour où de pareilles scènes n'aient lieu dans cette partie des départemens réunis. Ce qui a lieu d'étonner, c'est qu'aucunes mesures de répression ne sont prises pour mettre un terme à ces horribles brigandages. La gendarmerie n'est point organisée; point de force armée qui s'en mêle; enfin il semble que les administrations s'embarassent peu que leurs administrés soient volés & assassinés.

On écrit de la Haie que, dans la séance du 25, le président communiqua à l'assemblée une lettre du gouverneur de Surinam, portant que le vice-amiral Braak y est mort, après une courte maladie, à bord d'un des vaisseaux de ligne, & qu'on a décrété que cet officier de mer avoit bien mérité de la patrie.

FRANCE.

De Nice, le 4 brumaire.

On nous mande de Saint-Tropez que ces jours derniers on a vu à cette hauteur une flotte nombreuse, composée en grande partie de vaisseaux de ligne, de quelques frégates & de deux chebecs. Le fort de Pampelune ayant tiré un coup de canon chargé seulement à poudre, la flotte a déployé le pavillon espagnol. Depuis quelques jours, on ne voit plus de bâtimens anglais dans les mers qui nous avoisinent.

Le ministre de la marine et des colonies, au président du directoire exécutif.

Paris, le 16 brumaire, an 5.

Citoyen président, je m'empresse de faire connoître au directoire exécutif que des lettres datées de Brest, le 13 brumaire, apportées par un courrier extraordinaire, annoncent qu'une révolution générale vient d'avoir lieu en Irlande. Deux bâtimens amenés en rade par nos corsaires, le même jour au soir, & partis dernièrement de Liverpool, ont fait connoître cette nouvelle. Ils rapportent que les irlandais se sont emparés de 30 mille armes à Dublin, ont battu 10 mille hommes de troupes anglaises, que les milices se sont jointes aux insurgés, & que le pays est en pleine insurrection. Les arrestations & quelques autres actes arbitraires, dont on accuse le ministère anglais, paroissent avoir provoqué ce mouvement.

Salut & respect.

Signé, TRUQUET.

Note des Rédacteurs.

Quelque étonnante que soit cette nouvelle, elle semble se confirmer par un autre bruit qui vient de se répandre. On prétend qu'un avis officiel, parvenu ce matin au directoire, a annoncé l'arrivée de l'amiral Richery sur les côtes d'Irlande, où il a débarqué les troupes qu'il avoit à bord de son escadre.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 18 brumaire.

Bion fait un rapport, après lequel il propose d'annuler les élections des assemblées primaires de Toulouse.

Le conseil ordonne l'impression.

Defermond obtient la parole pour présenter un projet relatif à un droit de passe à établir sur les routes publiques; il dit:

« Les grandes routes ne sont ouvertes en France que depuis une époque peu éloignée; il y a à peine 60 ans qu'on a commencé à les construire. On fit faire ces travaux par les habitans des communes voisines; on ne paya point les travaux: on fit plus, on exempta de ces corvées une foule de privilégiés.

» Quelques administrateurs justes & éclairés eurent le courage de réclamer contre un régime si abusif; le ministre Turgot parvint même à faire supprimer, par un édit du 12 mars 1776, la corvée en nature, & à en faire ordonner le remplacement par une contribution territoriale dont personne ne devoit être exempt: mais l'intérêt des privilégiés & les réclamations du clergé, dont le crédit

étoit encore tout puissant, l'emportèrent bientôt sur les vœux d'humanité qui avoient dirigé le ministre; & dès le 11 août 1776 les corvées furent rétablies.

» Ce régime désastreux continua jusqu'en 1786, qu'un édit ordonna que pendant trois ans on feroit l'essai d'une prestation en argent, pour tenir lieu de la corvée, en attendant qu'on eût trouvé le moyen le plus convenable pour y suppléer. La prestation en argent, demandée par un gouvernement foible, fut même établie comme les corvées sur les taillables seulement, & sans porter ni sur le clergé, ni sur les autres privilégiés.

» Plusieurs pays d'états conserverent cependant les corvées jusqu'au moment où les principes d'égalité & de justice proclamés à l'aurore de la révolution, firent proscrire cette criante injustice.

» Les contributions établies par l'assemblée constituante devoient fournir au trésor public les sommes destinées aux dépenses du gouvernement, & des sous additionnels devoient donner les sommes nécessaires aux administrateurs de département pour leurs dépenses locales, dans la classe desquelles étoient compris l'entretien & les réparations des routes: ainsi l'assemblée constituante s'étoit flattée qu'on pouvoit faire cette dépense sans recourir à une perception indirecte.

» Les crises révolutionnaires qui se sont succédées retarderent & anéantirent presque la recette des contributions. Les routes se dégradèrent, les départemens se trouverent sans fonds & en demandèrent aux assemblées nationales: on fabriqua des assignats, on leur en accorda; on les déchargea même, par une loi, des dépenses locales, & le trésor public fut chargé de pourvoir à tout.

» Mais enfin vous êtes convaincus de la nécessité de rétablir l'ordre dans toutes les parties. La ressource des assignats est épuisée; il faut s'assurer des recettes pour pourvoir aux dépenses d'une nécessité ou d'une utilité incontestable; il faut mettre un terme à toutes les autres. L'état actuel des routes exige de promptes & de continues dépenses. Vous bornerez-vous, comme l'assemblée constituante, à une perception directe? ou adopterez-vous une contribution indirecte sur les voitures & marchandises qui passent sur les routes?

» Les contributions directes, & particulièrement celles qui sont établies sur les terres, réunissent à l'avantage de pouvoir être réparties avec le plus d'égalité, celui de n'entraîner ni les vexations, ni les frais de perception qui sont inséparables des contributions indirectes.

» Il me seroit difficile de vous présenter l'état exact de la dépense que peut exiger l'entretien des grandes routes. M. Turgot la portoit à 20 millions, M. Necker à 16 millions pour les seuls pays de généralité. Quelques écrivains l'ont appréciée au dessous, d'autres au dessus de ces sommes. Le ministre Rolland, dans son compte rendu le 6 janvier de l'an 2, porte à plus de 40 millions la dépense générale des routes. Il paroît impossible de la pas porter au moins à 20 millions, & c'en est assez pour vous faire sentir la nécessité d'admettre une perception indirecte, plutôt que de faire supporter cette somme aux propriétés foncières.

» Un droit de passe sur les routes paroît la perception

indirecte plus naturelle. Ce droit a beaucoup de rapport avec les anciens péages, qui peut-être n'étoient devenus odieux en France que parce qu'ils appartenoient presque tous à des particuliers qui en faisoient tourner le produit à tout autre usage qu'à l'entretien ou réparation des routes.

» Ainsi tout concourt à faire préférer à une contribution directe pour l'entretien des routes un droit de passe sur les voitures & marchandises. Il paroît plus conforme aux principes d'égalité & de justice. L'expérience des avantages de perceptions pareilles dans les états qui nous avoisinent, est un nouveau motif de l'admettre; enfin, il a déjà été proposé & demandé par des administrateurs dont l'opinion est propre à inspirer de la confiance.

Defermond développe son plan, pour montrer que la commission a cherché à rendre cette taxe aussi égale, aussi certaine, aussi peu onéreuse que possible.

La discussion s'est engagée sur le projet présenté par Defermond; elle a été interrompue par l'arrivée de pièces que le président a annoncé devoir être lues en secret. Le conseil se forme en comité général; la séance n'a plus été publique.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen LAGUÉE.

Séance du 18 brumaire.

Rossée, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 10 vendémiaire, relative à l'administration municipale du canton de Sarre-Libre.

Après une courte discussion, cette résolution est approuvée.

Bourse du 18 brumaire.

Amsterdam.....59 $\frac{1}{2}$ à 60.	Ling. d'arg.....50 l. 5 s.
Hambourg.....190, 193	Piastre.....5 l. 5 s. 6 d.
Madrid.....11 l. 11 s. 6 d.	Quadruple.....
Cadix.....10 l. 17 s. 6 d.	Ducat d'Hol.....11 l. 8 s.
Gênes.....91 $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$.	Souverain.....34 l.
Livourne.....101.	Mandat, 4 l. 8 s. $\frac{1}{2}$, 8, 7 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{2}$.	9 d., 7 $\frac{1}{2}$, 8 s 9 d., 7 s.
Or fin.....101 l. 5 s.	9 d.

Esprit $\frac{1}{2}$, 515 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 5 s. — Café, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 1 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 18 s. — Savon de Marseille, 19 s. — Chandelle, 14 s.

Etat du Commerce et des Finances de la Grande Bretagne, le 2 mai 1796, traduit de l'anglais. Prix, 10 sols. Chez les marchands de nouveautés.

Des Glaires, de leurs causes, de leurs effets, et découverte d'un médicament propre à combattre cette humeur; par J. L. Doussin-Dubreuil, docteur-médecin. Prix, 15 s. & 1 liv. franc de port. A Paris, chez les citoyens Lachapelle, rue de la Vieille-Monnoie, n°. 20; Lucet, rue Montmartre, n°. 94; Fusch, libraire, quai des Augustins; à Viteaux, département de la Côte-d'Or, chez le citoyen Peyrouse.